

*République Française*  
*Département : MEUSE*  
*Arrondissement : Commercy*  
**LEVONCOURT - COMMUNE**

## **COMPTE RENDU**

Le mardi 05 août 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de MARIE-PIERRE VERDUN.

Secrétaire de la séance : SYLVIE DAILLY

**Présents** : SYLVIE DAILLY, STEPHANE JACQUEMET, JEREMY JACQUEMIN, ALINE THIRION, MARIE-PIERRE VERDUN, ANNICK WILLIE

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour** :

#### **SERVICE DES EAUX :**

- RAPPORT PRIX QUALITE SERVICE EAU POTABLE 2024
- DECISION MODIFICATIVE IMPUTATIONS AMORTISSEMENTS
- DECISION MODIFICATIVE AFFECTATION DU RESULTAT 2024

#### **COMMUNE :**

- AMORTISSEMENTS SIE CENTRE MEUSE SUR BUDGET COMMUNE
- DEVIS ONF + DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE
- DELIBERATION TRAVAUX SIE CENTRE MEUSE MODIFICATION ECLAIRAGE EGLISE
- VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2025
- PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL : PROJET AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Délibérations du conseil** :

##### **RPQS EAU 2024 (N° DE\_001\_2025)**

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°1 - EAU 2025 (N° DE\_008\_2025)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0	-7 546,81
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul	7 546,81	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 546,81</b>	<b>-7 546,81</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
001 - 0	Solde d'exécution sect° d'investissement	17 771,08	0
13911 (040) - 0	de la collectivité de rattachement	0	7 546,81
2812 (040) - 0	Agencements, aménagements de terrains	-7 546,81	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>10 224,27</b>	<b>7 546,81</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 771,08</b>	<b>0</b>

Délibération : adoptée

### TRAVAUX ONF PROGRAMME 2025 (N° DE\_003\_2025)

Madame le Maire informe le conseil que l'ONF lui a transmis un devis pour des travaux sylvicoles sur les parcelles 12, 13 et 14. Il s'agit de maintenance des cloisonnements et de dégagement manuel de plantation.

Le devis s'élève à 6 304.47 euros TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces travaux et autorise Madame le Maire à signer le devis.

Les crédits budgétaires vont être prévus au 61524, par décision modificative.

Délibération : adoptée

### Délibération de la décision modificative n°1 - LEVONCOURT 2025 (N° DE\_002\_2025)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 61524	Entretien bois et forêts	0	6 304,47
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>6 304,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>6 304,47</b>

**Il est précisé que le budget primitif 2025 ayant été voté en suréquilibre, les crédits budgétaires sont couverts.**

Délibération : adoptée

### AMORTISSEMENTS TRAVAUX ELECTRIFICATION COMMUNE (N° DE\_004\_2025)

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'amortir les travaux exécutés par le Syndicat d'Electrification Centre Meuse en 2018, 2022 et 2024 pour un montant global de 2 388.70 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte de réaliser cet amortissement sur une durée de 15 ans soit pour un montant annuel de 159.25 €

Délibération : adoptée

### PROJECTEURS EGLISE DEVIS (N° DE\_005\_2025)

Madame le Maire informe l'assemblée que le Syndicat d'Electrification de Centre Meuse peut réaliser des travaux de modification de l'éclairage de l'église en changeant les deux projecteurs et en les raccordant directement à l'armoire pour faciliter leur pilotage.

Montant des travaux HT : 1 884.70 €

Participation du syndicat : 934.98 €

Participation de la commune : 949.80 €

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la réalisation de ces travaux et autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire pour cette affaire.

Délibération : adoptée

### SUBVENTIONS 2025 (N° DE\_006\_2025)

Madame le Maire informe le conseil que suite au vote du budget 2025, le montant attribué aux subventions doit être réparti selon les demandes reçues.

Après délibération et à l'unanimité, l'octroi des subventions est décidé comme suit :

- SOUVENIR FRANCAIS : 300 €
- COMITE DES FETES DE LEVONCOURT À BAUDRÉMONT : 250 €
- ADMR DE REMBERVAL : 300 €
- ASSOCIATION AU FIL DE L'AIRE : 150 €

Délibération : adoptée

### PLUI PADD (N° DE\_007\_2025)

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-12 et suivants relatifs au contenu du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

CONSIDÉRANT que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une pièce maîtresse du PLUi traduisant les grandes orientations d'aménagement du territoire communautaire à moyen et long terme,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des phases de diagnostic et de concertation, des ajustements ont été proposés au PADD initial afin de mieux répondre aux enjeux territoriaux, environnementaux, économiques et sociaux identifiés,

CONSIDÉRANT que le PADD actualisé vise notamment à :

- Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien à l'économie locale, l'agriculture, le tourisme et l'accueil de nouvelles populations,
- Favoriser un aménagement durable en préservant les ressources naturelles, les paysages et la biodiversité,
- Améliorer les mobilités, la qualité de vie, l'accès aux services et l'habitat,
- Anticiper les impacts du changement climatique en développant un urbanisme résilient et sobre en consommation foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les évolutions apportées au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne, telles que présentées lors de la séance.

APPROUVE le document actualisé du PADD qui servira de base à la poursuite de l'élaboration du PLUi, notamment pour la rédaction du règlement et des zonages.

Délibération : adoptée

## QUESTIONS DIVERSES :

### 1) *Travaux et subventions :*

- Trottoirs Rue Derrière le Pont.

La commune a obtenu une subvention de l'Etat (DETR) de 3 939 euros soit 40 % de la dépense éligible arrêtée à 9848 euros H.T.

- Travaux extérieur de l'église.

La commune a obtenu une subvention de l'Etat (DETR) de 21 160 euros représentant 50 % de la dépense éligible arrêtée à 42 319 euros H.T. ainsi qu'une subvention « Coup de pouce rural » de la région Grand Est d'un montant de 10 000 euros à utiliser avant décembre 2027. Cette somme pourra être affectée aux travaux intérieur ou extérieur de l'église. Ces travaux sont éligibles au fonds européen LEADER. Un dossier sera déposé auprès de cet organisme. La Fondation du Patrimoine sera également sollicitée afin de mettre en place un système de souscriptions privées.

Les grillages qui protègent les vitraux de l'église vont devoir être changés ou rafraîchis pour éviter les coulures sur la façade nettoyée. Madame le Maire va contacter plusieurs entreprises pour obtenir des devis.

Le dossier des travaux pour l'intérieur de l'église sera représenté en 2026 pour une éventuelle subvention.

### 2) *Forêt communale :*

Le document d'aménagement foncier (DAF) de l'ONF arrive à échéance et doit être renouvelé, pour une durée de 10 ans. Ce dossier vise à adapter la gestion de notre forêt aux évolutions climatiques, sanitaires et économiques. Le 23 septembre prochain, Hugo GEOFFROY viendra présenter au conseil municipal la proposition de travaux et aménagements qui devraient être mis en place au cours de la décennie pour arriver aux objectifs fixés.

### 3) *Forage d'eau potable :*

Les enduits d'étanchéité qui se sont détériorés dans les deux cuves du forage depuis la mise en service en 2019 vont être refaits en début d'année 2026.

Ces travaux sont pris en charge par l'assurance de l'entreprise CATTANEO.

### 4) *Eclairage public nocturne :*

Un sondage va être réalisé auprès des Levoncourtois pour connaître leur avis sur le maintien ou pas de l'éclairage public la nuit.

### 5) *Secrétariat :*

L'archivage des documents de la mairie est terminé et l'état-civil a été mis à jour.

Le logiciel de gestion du cimetière est en cours d'actualisation.

### 6) *Cabane de chasse :*

Le dossier sera vu avant la fin de l'année 2025.

### 7) *Entretien des chemins ruraux :*

Madame le Maire rappelle que toute intervention doit être signalée au préalable en mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mardi 14 octobre 2025.

**Séance close à 21H40**